

L'Echo des Lanches



DOSSIER
Restauration Scolaire



SOMMAIRE



Bulletin réalisé par :
LA COMMISSION
INFORMATION
COMMUNICATION
Monique PIMONOW, Maire
Christophe PIGNARRE,
responsable de la commission.

Isabelle LAGIER-SPELTA,
Pierre LAGUILLAUMY,
Anita LEGER,
Christelle SERRATRICE,
Conseillers Municipaux.
Laurence NANCHE,
Nathalie PEILLAT (Secrétariat).

Relecture :
Martine SZAFRAN

Création :
Altitude Communication
74600 Seynod

Impression :
Annecy Impression
74600 Seynod
**Imprimé sur
papier recyclé**

Photos :
©fotolia.com
La Commission /
Remerciement à
Philippe GUERS,
Daniel JUGET et
Alexandre PIMONOW,
Jean-Baptiste VIVIAND



P.14 - 15 DOSSIER Restauration Scolaire

• VIE COMMUNALE

- Cérémonie des Vœux 2017 P.4
- Fête des Mères Samedi 27 Mai 2017 P.4
- Rencontre des aînés de Montagny-les-Lanches
et de Montagny (69), le 14 avril 2017 P.5
- Inauguration de l'extension de l'école P.6-7
- Résultats des Élections P.8-9

• TRAVAUX DANS LA COMMUNE

- Arrêt de bus Avulliens P.8

• BUDGET

- P.10 à 12
- Taxes et subventions P.10
- Budget réalisé en 2016..... P.11
- Budget prévisionnel en 2017..... P.12

• INFOS PRATIQUES

- Accueil secrétariat de mairie P.13
- Collecte des ordures ménagères P.13
- Nouveaux habitants P.13
- Lutte contre le bruit P.13
- Communauté de l'Agglomération d'Annecy P.13

• DOSSIER RESTAURATION SCOLAIRE DE MONTAGNY-LES-LANCHES

- P.14 à 15

• GRAND ANNECY

- P.16

• VIE DE L'ECOLE

- L'extension de l'école vue par les enfants P.17

• ASSOCIATIONS

- L'A.C.L.M P.18
- Les vacances pour Le Préau ! P.19
- Association Communale de Chasse Agréée
de Montagny-les-Lanches (ACCA) P.19

• INFORMATION PRÉVENTION

- L'ambrosie P.20
- Maladie de LYME..... P.21

• DIVERS

- Revue de Presse P.22 - 23
- Recette d'été P.23



« Bien vivre ensemble » à Montagny

Voici le vœu et la raison de notre action.

Cette année a vu l'achèvement des travaux importants de l'extension de l'école et du terrain multisports de notre village. Ce nouveau cadre donne pleine satisfaction aux enseignants et au personnel de l'école. Il est resté sur l'emprise du terrain existant tout en apportant beaucoup d'améliorations et en agrandissant la cour. Les enfants auront ainsi toutes les chances de mener à bien leur premier parcours scolaire dans leur village, c'est celui qui compte pour beaucoup dans la réussite de leur avenir.

Dans le deuxième semestre, notre action va se poursuivre avec d'autres projets importants pour le bien être de tous et une meilleure sécurité. Je vous en parlerai ultérieurement lorsque tout cela sera finalisé.

Pour le moment, l'été est là, bientôt l'époque des récoltes, qu'elles soient de vos champs, de vos jardins ou de vos activités, je vous souhaite qu'elles soient abondantes et répondent à vos espoirs.

Bon été à tous.

Monique PIMONOW



Cérémonie des Vœux 2017

La traditionnelle cérémonie des vœux a eu lieu à la salle des fêtes le samedi 7 janvier. Madame le Maire et son équipe ont souhaité une excellente année 2017 à tous les habitants.

Après avoir évoqué une année 2016 bien chargée avec l'extension de l'école, l'année 2017 sera une année charnière pour notre village, quant à la réalisation des projets en cours.

Une année de grand changement également dans notre bassin de vie, Montagny-les-Lanches fait maintenant partie du « Grand Annecy ».

Après tous ces bons vœux, nous avons partagé le verre de l'amitié.



Fête des Mères Samedi 27 Mai 2017

De nombreux habitants ont répondu à l'invitation traditionnelle du Conseil municipal pour fêter toutes les mamans du village.

Après l'allocution de Mme le Maire, les enfants ont chanté une chanson et le Conseil municipal des Enfants a lu un poème en l'honneur des mamans.

Cette cérémonie touchante s'est terminée par le verre de l'amitié et la municipalité a eu le plaisir d'offrir à chaque maman un géranium de son choix.



Rencontre des aînés de Montagny-les-Lanches et de Montagny (69), le 14 avril 2017

La municipalité et les membres du Club « Soleil d'Automne » de Montagny-les-Lanches ont eu le plaisir de recevoir le « Club de l'Amitié » de Montagny (Rhône).

Depuis de nombreuses années, des liens d'amitié se sont tissés entre les élus des deux communes. Les rencontres des deux municipalités se sont succédées dans les 2 départements ainsi que les conseils municipaux des jeunes et des enfants. C'est tout naturellement que l'idée d'organiser une rencontre entre les aînés a germé...

Par une belle journée ensoleillée du printemps, le car des aînés de Montagny (69) est arrivé dans notre village. Près de 50 personnes ont été accueillies en mairie par Mme le Maire, Monique Pimonow et Marie Métral, présidente du club « Soleil d'Automne », pour une présentation de notre localité en savourant le jus de pommes du Gaec « Pré Ombragé ».

Tous ont fortement apprécié l'accueil et le repas convivial au restaurant « Le Relais des Lanches » réunissant les deux clubs et des élus des deux communes.

L'après-midi, Karine et Frédéric Longera ont accueilli tout ce monde pour une visite guidée de leur ferme, clôturée par une dégustation de fromages locaux. Ensuite, profitant de l'ouverture habituelle du vendredi du marché bio de Raphaëlle et Philippe Métral, chacun a pu découvrir et apprécier les produits locaux proposés, bien appétissants.

La journée est passée très vite. Tous se sont quittés à regret après cette rencontre chaleureuse, en promettant de se revoir en 2018.

Un grand merci à tous les organisateurs et animateurs.





Inauguration de l'extension de l'école

SAMEDI 24 JUIN 2017 IL EST 10H :

Madame le Maire coupe le ruban tricolore, accompagnée par son conseil municipal, l'équipe municipale des enfants et les représentants de la Préfecture, du Département, de l'Agglomération et de l'Éducation Nationale ! C'est l'inauguration de l'extension de l'école et du terrain multisports ! C'est l'aboutissement de ce projet présenté en réunion publique le 28 avril 2015 !

Une visite de l'extension de l'école est proposée aux nombreux invités. Ils découvrent alors deux salles de classe spacieuses, lumineuses, aux couleurs douces et harmonieuses et assistent à la démonstration de l'équipement informatique dernière génération, avec ce magnifique outil qu'est le tableau interactif...qui nous redonnerait presque envie de retourner sur les bancs...

A la suite de cette présentation, tous les invités ont assisté au discours de Madame le Maire. Dans un premier temps, elle a remercié Mr Guillaume DOUHERET, Secrétaire Général de la Préfecture, Mr Jean-Claude CARLE, Sénateur, Mr Lionel TARDY, ancien Député, Mr Vincent PACORET Conseiller Départemental, Mr Jean-Luc RIGAUT Président de l'agglomération du Grand Annecy, Mme Véronique WILLIG Inspectrice de l'Éducation Nationale et les Maires des communes voisines. Ensuite elle a succinctement retracé l'histoire de l'école construite en 1882, agrandie en 1976. Avec l'évolution des besoins en 2017, cette école passe d'une surface de 320m² à 730m². Et non sans émotion, elle a évoqué l'importance d'une école comme lieu d'éducation, de socialisation et

d'émancipation pour nos enfants qui vivent dans un monde « bien chahuté » où l'école constitue un repère, un point d'ancrage et la base de la construction de notre histoire d'homme !

Le coût total de cette opération s'élève à 1 207 000€; les travaux et la maîtrise d'œuvre à 1 180 000€ et l'aménagement intérieur (fresque, mobilier, matériel informatique..) à 27 000€.

Ce bel équipement a pu être réalisé grâce aux aides de l'état, du département, de la région et de la réserve parlementaire qui se sont élevées à 325 000€ soit 27% du coût de l'opération.

Quant au terrain multisports et la sécurisation piétonne des abords de l'école, le montant des travaux s'élève à 105 000€ avec des aides qui représentent 57% du coût de l'opération soit 60 000€.

A l'issue de ce discours, chacun des représentants officiels a fait une déclaration soulignant l'importance d'une école pour l'acquisition des savoirs fondamentaux garants de la liberté, base





de réalisation de l'homme de demain, richesse et évolution d'une société à l'heure où l'obscurantisme représente un véritable fléau pour notre monde ! La citation de Victor Hugo (énoncée dans l'un des discours) revêt alors tout son sens et son à propos :

**« QUI OUVRE UNE ECOLE AUJOURD'HUI,
FERME UNE PRISON DEMAIN ! »**

Madame Caretta, Directrice de l'école, dans un discours plein d'humour, a fait part de son plaisir et de celui de son équipe enseignante, de travailler dans des locaux comme ceux dont ils disposent maintenant. Elle a ponctué son allocution de quelques mots d'enfants à propos de leur nouvelle école comme : - « *Maîtresse, tu as maintenant*

un grand bureau, tu vas pouvoir mettre beaucoup d'enfants punis !!! » Ou - « *trop beau !* », - « *trop bien !* », - « *dans la classe, j'ai cru que j'étais dans un rêve !!* »

La fraîcheur de ces réflexions d'enfants comble de satisfaction Monique Pimonow et son conseil municipal ; cette réalisation a mobilisé beaucoup d'énergie et constitue le projet d'un mandat à l'échelle de notre village !

Mission accomplie, nos petits Montagnolans étudieront dans des conditions optimales pour leur avenir ! Notre avenir à tous !

La convivialité favorisant échanges et partages, cette belle manifestation s'est clôturée autour d'un buffet et du verre de l'amitié !



TRAVAUX DANS LA COMMUNE

Arrêt de bus Avulliens

Afin de créer un arrêt de bus sécurisé à Avulliens au niveau du carrefour en zone 30, la commune a acheté la propriété située en bordure de la route départementale.

Suite à cet achat, la maison sera détruite et le terrain remblayé pour faire place à un arrêt de bus conforme aux normes PMR (Personnes à Mobilité Réduite).

La place restante sera destinée au tri sélectif, les conteneurs seront enterrés et des places de parking pour la desserte et le stationnement seront matérialisées.

L'acquisition a eu lieu à la fin du 1^{er} trimestre de cette année pour un montant de 119 000€.



Les travaux débuteront courant septembre. Nous vous remercions, par avance, de votre compréhension pour les désagréments causés.

La sécurité de nos enfants et des automobilistes en sera renforcée.

Résultats des Élections



ELECTION PRESIDENTIELLE

1^o TOUR

(par ordre décroissant au niveau local)

		NATIONAL	MONTAGNY-LES-LANCHES	
F.	FILLON	20,02%	22,17%	
E.	MACRON	24,01%	22,17%	
J.L.	MELANCHON	19,58%	20,79%	
M.	LE PEN	21,30%	17,32%	
B.	HAMON	6,36%	6,47%	
N.	DUPONT-AIGNAN	4,70%	5,54%	
F.	ASSELINEAU	0,92%	2,77%	
P.	POUTOU	1,09%	1,62%	
J.	LASSALLE	1,21%	0,90%	
N.	ARTHAUD	0,64%	0,23%	
J.	CHEMINADE	0,18%	0,23%	
INSCRITS		37 003 546	499	
VOTANTS		77,77%	87,78%	438
EXPRIMÉS		98,22	98,86%	433
BLANCS		1,78	1,14%	5
NULS		0,77	0%	0

A noter que Montagny-les-Lanches s'est classée 10^o commune de Hte Savoie en terme de participation

2^o TOUR

(par ordre décroissant au niveau local)

		NATIONAL	MONTAGNY-LES-LANCHES	
E.	MACRON	66,10%	73,35%	
M.	LE PEN	33,90%	26,65%	
INSCRITS		37 003 546	499	
VOTANTS		74,56%	89,18%	445
EXPRIMÉS		88,53	85,17%	379
BLANCS		8,48	2,25%	10
NULS		2,99	13%	56

A noter que Montagny-les-Lanches s'est classée 3^o commune de Hte Savoie en terme de participation

ELECTIONS LEGISLATIVES

Résultats 1^{er} tour

MONTA- GNY-LES-LANCHES

2^o CIRCONSCRIPTION

Participation	62,60%	49,23%	
Lionel Tardy <i>Les Républicains</i>	31.09 % 97 votes	Frédérique Lardet <i>En marche !</i>	Ballottage 40,72 % 18 749 votes
Frédérique Lardet <i>En marche !</i>	30.45 % 95 votes	Lionel Tardy <i>Les Républicains</i>	Ballottage 25,71 % 11 836 votes
Yann Burguiere <i>La France insoumise</i>	9.94 % 31 votes	Vincent Lecaillon <i>Front National</i>	8,79 % 4 046 votes
Vincent Lecaillon <i>Front National</i>	8.01 % 25 votes	Yann Burguiere <i>La France insoumise</i>	7,11 % 3 276 votes
Jeannie Tremblay <i>Ecologiste</i>	7.05 % 22 votes	Jeannie Tremblay <i>Ecologiste</i>	5,13 % 2 362 votes
Ghislain La Spisa <i>Parti socialiste</i>	2.88 % 9 votes	Loris Fontana <i>Parti communiste français</i>	2,04 % 938 votes
Pierre Mollier <i>Divers</i>	2.56 % 8 votes	Ghislain La Spisa <i>Parti socialiste</i>	1,83 % 843 votes
Loris Fontana <i>Parti communiste français</i>	1.92 % 6 votes	Jean-Marc Brûlé <i>Parti radical de gauche</i>	1,20 % 552 votes
Claude Baudouin <i>Ecologiste</i>	1.92 % 6 votes	Claude Baudouin <i>Ecologiste</i>	1,10 % 505 votes
Jean-Marc Brûlé <i>Parti radical de gauche</i>	1.6 % 5 votes	Jérôme Gretz <i>Divers droite</i>	1,03 % 473 votes
Martine Delachet <i>Ecologiste</i>	0.64 % 2 votes	Jean-Paul Vigarié <i>Divers</i>	0,96 % 442 votes
Jérôme Gretz <i>Divers droite</i>	0.64 % 2 votes	Lionel Falcy <i>Régionaliste</i>	0,91 % 418 votes
Michel Sarteur <i>Divers droite</i>	0.32 % 1 vote	Maurice Ravaz <i>Régionaliste</i>	0,81 % 375 votes
Lionel Falcy <i>Régionaliste</i>	0.32 % 1 vote	Pierre Mollier <i>Divers</i>	0,65 % 298 votes
Naci Yildirim <i>Extrême gauche</i>	0.32 % 1 vote	Martine Delachet <i>Ecologiste</i>	0,55 % 253 votes
Chantal Touvet <i>Divers droite</i>	0.32 % 1 vote	Naci Yildirim <i>Extrême gauche</i>	0,49 % 225 votes
Jean-Paul Vigarié <i>Divers</i>	0 %	Chantal Touvet <i>Divers droite</i>	0,46 % 210 votes
Camille Thebaut <i>Divers</i>	0 %	Michel Sarteur <i>Divers droite</i>	0,38 % 174 votes
Maurice Ravaz <i>Régionaliste</i>	0 %	Camille Thebaut <i>Divers</i>	0,15 % 70 votes
		Votes nuls	0,46 % 214 votes
Votes blancs	0,32 % 1 votes	Votes blancs	1,04 % 484 votes
Inscrits : 500		Inscrits : 94 940	
Votants : 62,60 % (313)		population 126.711 habitants (Données Insee 2009)	
Abstention : 37,40 % (187)		Votants : 49,23 % (46 743)	
Exprimés : 62,40 % (312)		Abstention : 50,77 % (48 197)	
		Exprimés : 48,50 % (46 045)	

Dernière mise à jour : 15/06 à 09h37 Source : Ministère de l'Intérieur

A noter que Montagny-les-Lanches s'est classée 1^o commune de Hte Savoie en terme de participation

Résultats 2^{ème} tour

Participation	52,60 %	43,02 %	
Lionel Tardy <i>Les Républicains</i>	59.66 % 142 votes	Frédérique Lardet <i>En marche !</i>	Elu 53,60 % 20 286 votes
Frédérique Lardet <i>En marche !</i>	40.34 % 96 votes	Lionel Tardy <i>Les Républicains</i>	46,40 % 17 560 votes
Votes blancs	8,37 % 22 votes	Votes blancs	5,64 % 2 304 votes
Votes nuls	1,14 % 3 votes	Votes nuls	1,70 % 696 votes
Inscrits : 500		Inscrits : 94 936	
Votants : 52,60 % (263)		Votants : 43,02 % (40 846)	
Abstention : 47,40 % (237)		Abstention : 56,98 % (54 090)	
Exprimés : 47,60 % (238)		Exprimés : 39,86 % (37 846)	

Dernière mise à jour : 20/06 à 16h44 Source : Ministère de l'Intérieur

BUDGET COMMUNAL

Taxes et Subventions

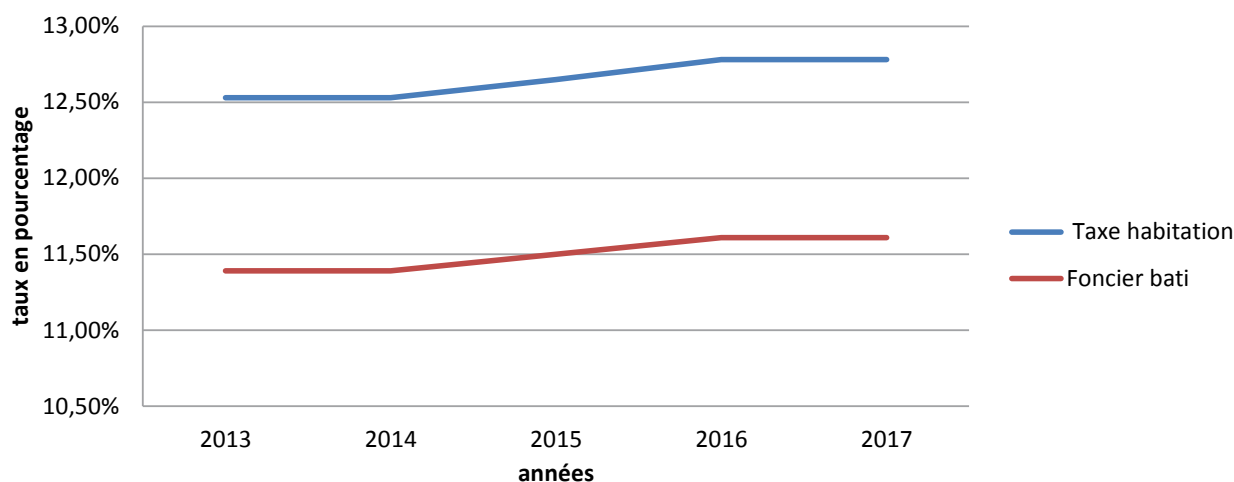


Les taxes de notre commune

Le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas augmenter les taux d'imposition par rapport à 2016 et de les reconduire à l'identique sur 2017.

	Taux 2013	Taux 2014	Taux 2015	Taux 2016	Taux 2017
TAXE HABITATION	12,53%	12,53%	12,65%	12,78%	12,78 %
FONCIER BATI	11,39%	11,39%	11,50%	11,61%	11,61 %
FONCIER NON BATI	78,72%	78,72%	79,48%	80,27%	80,27 %

Évolution des taxes d'habitation et foncière propriétés bâties de 2013 à 2017



Subventions attribuées en 2017 (par ordre décroissant)

Association Culture et Loisirs de Montagny-les-Lanches	2.000 €
Coopérative scolaire de Montagny-les-Lanches	1.900 €
Association « Courants d'Arts »	650 €
Association Familles Rurales accueil loisirs été	600 €
Association Française contre les Myopathies (AFM)	400 €
Association Chorale « le Chœur des Lanches »	350 €
Foyer socio-éducatif du Collège de Seynod	300 €
Association Alzheimer Haute Savoie	300 €
Association des Parents d'Elèves « Le Préau »	300 €
Club « Soleil d'Automne » de Montagny-les-Lanches	200 €
A.F.N (Section des Eparis)	150 €
Prévention Routière	130 €
Association Communale de Chasse Agréée	100 €
Association Souvenir Français (comité cantonal de Seynod)	80 €
Total attribué sur l'exercice	7.460 €
Total budgété sur l'exercice	10.000 €

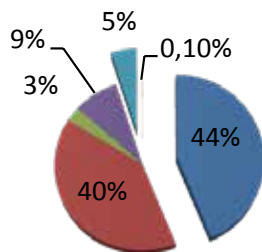
Budget réalisé en 2016

(% arrondis à l'unité la plus proche)

DÉPENSES 2016

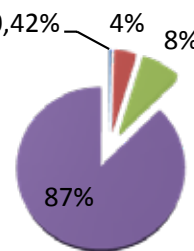
DEPENSES BUDGET PRINCIPAL SECTION DE FONCTIONNEMENT 2016 : 488.464,84 €

- Charges à caractère général 214.454,63 € (44%)
- Charges de personnel 194.421,60 € (40%)
- Attenuation de produits 13.855,00 € (3%)
- Autres charges gestion courante 41.631,26 € (9%)
- Charges financières 23.601,62 € (5%)
- charges exceptionnelles 500,73 € (0,10%)



DEPENSES BUDGET PRINCIPAL SECTION D'INVESTISSEMENT 2016 : 846.645,54 €

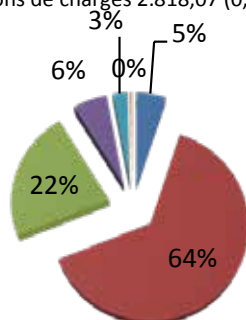
- Immobilisations incorporelles 3.594,52 € (0,42%)
- Immobilisations corporelles 36.266,23 € (4%)
- Remboursement d'emprunts 66.443,59 (8%)
- Immobilisations en cours 740.341,20 (87%)



RECETTES 2016

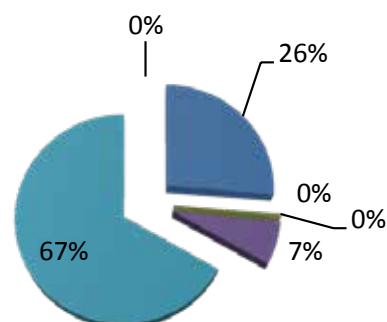
RECETTES BUDGET PRINCIPAL SECTION DE FONCTIONNEMENT 2016 : 773.618,54 €

- Produits des services 38.948,49 € (5%)
- Impôts et taxes 493.807,20 € (64%)
- Dotations et participations 173.034,29 € (22%)
- Autres produits de gestion courante 45.366,49 € (6%)
- Produits exceptionnels 19.644,00 € (3%)
- Attenuations de charges 2.818,07 (0,36%)



RECETTES BUDGET PRINCIPAL SECTION D'INVESTISSEMENT 2016 : 599.840,01€

- Subventions d'investissement 157.850,00 € (26,32%)
- Emprunts et dettes assimilées 0 € (0%)
- Immobilisations corporelles 1320,00 € (0,22%)
- Dotation fonds divers réserves (hors 1068) 40.401,00 € (6,74%)
- Dotation fonds divers réserves (1068) 400.000 € (66,68%)
- Dépôts et cautionnement reçus 269,01 (0,04%)



REPORT excédent 2015 : 432.661.47 €

REPORT excédent 2016 : 848.764,85 €

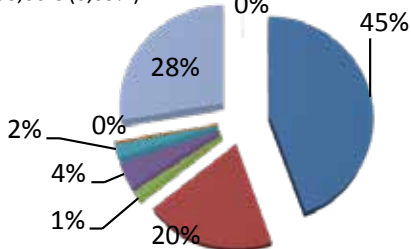
BUDGET COMMUNAL

Budget prévisionnel en 2017

DÉPENSES 2017

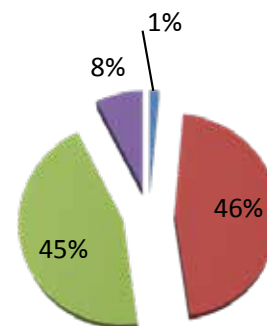
DEPENSES BUDGET PRINCIPAL SECTION DE FONCTIONNEMENT 2017: 1.085.261,75 €

- Charges à caractère général 483.761,75 € (45%)
- charges de personnel 213.500 € (20%)
- Atténuation de produits 15.000,00 € (1%)
- Autres charges de gestion courante 46.000,00 € (4%)
- Charges financières 25.000,00 € (2%)
- Opérations d'ordre entre section 1.000,00 € (0,09%)
- virt à la section d'investissement 300.000,00 € (27,64%)
- Autres 1.000,00 € (0,09%)



DEPENSES BUDGET PRINCIPAL SECTION D'INVESTISSEMENT 2017 : 1.473.628,74 €

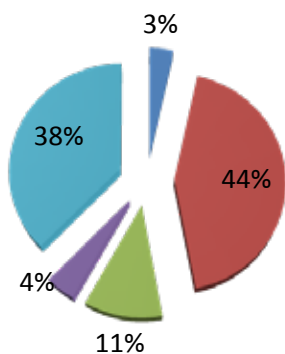
- Immobilisations incorporelles 22.000,00 € (1,49%)
- Immobilisations corporelles 682.128,74 € (46,29%)
- Immobilisations en cours 659.000,00 € (44,72%)
- Remboursement d'emprunts 110.500,00 € (7,50%)



RECETTES 2017

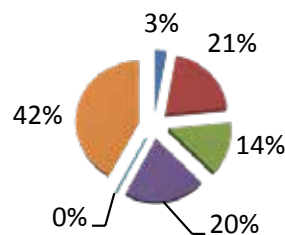
RECETTES BUDGET PRINCIPAL SECTION DE FONCTIONNEMENT 2017 : 1.085.261,75€

- Produit des services 38.000,00 € (3,50%)
- Impôts et taxes 473.150,00 € (43,60%)
- Dotations et participations 120.000,00 € (11,06%)
- Autres produits de gestion courante 45.400,00 € (4,18%)
- Solde reporté 408.711,75 € (37,66%)



RECETTES BUDGET PRINCIPAL SECTION D'INVESTISSEMENT 2017 : 1.473.628,74 €

- Dotations Fonds de réserve (hors 1068) 44.000,00 € (2,99%)
- Excédents de fonctionnement 300.000,00 € (20,36%)
- Subventions d'investissement 208110 (14,12%)
- virt de la section de fonctionnement 300.000 € (20,36%)
- autres 1.000,00 € (0,07%)
- Solde reporté 620.518,74 € (42,11%)



■ Accueil secrétariat de mairie

Le secrétariat de mairie vous accueille :

le mardi de 14 h 30 à 18 h 00 // le vendredi de 14 h 30 à 16 h 30

Madame le Maire reçoit sans rendez-vous le mardi et le vendredi (aux heures d'ouverture de la mairie).

Elle reçoit sur rendez vous le lundi et le mercredi. Tél. mairie : 04.50.46.71.27

En raison des congés annuels, le secrétariat de mairie sera fermé du 7 août au 20 août 2017

En cas d'ultime urgence, joindre Mme le Maire au 06.74.23.69.29 ou le 1^{er} adjoint au 06.86.24.20.50.

■ Collecte des ordures ménagères

Dans le cadre du travail de réorganisation et d'optimisation des tournées mené en lien avec la création du Grand Annecy, à partir du 16 janvier 2017, le ramassage des ordures ménagères aura lieu le mardi après-midi de 12h30 à 19h30.

Cette nouvelle collecte est expérimentale. Un bilan sera effectué à l'automne 2017.

■ Nouveaux habitants

Vous arrivez à Montagny-les-Lanches.

L'équipe municipale vous souhaite la bienvenue et vous invite à vous présenter en mairie.

Elle vous remercie d'inscrire lisiblement vos noms et prénoms sur vos boîtes aux lettres et d'apposer votre numéro d'habitation au bord de la voie publique.

Pour faciliter la distribution du courrier, merci d'inscrire également sur votre boîte aux lettres le nom des personnes résidant momentanément chez vous.

■ Lutte contre le bruit

Un ARRETE PREFECTORAL N° 324-Ddass/2007 du 26 Juillet 2007 nous impose certaines règles :

Les travaux, notamment de bricolage ou de jardinage, réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils tels que tondeuses à gazon, débroussailleuses, motoculteurs, tronçonneuses, perceuses, raboteuses, scies, etc... ne peuvent être effectués que :

- les jours ouvrables de 8 h à 20 h (12 h - 14 h à éviter)
- le samedi de 9 h à 12 h et de 14 h 30 à 19 h
- le dimanche et jours fériés de 10 h à 12 h (fortement déconseillé)

■ Grand Annecy

INFORMATIONS DIVERSES

46 avenue des Iles – BP 90270 - 74007 ANNECY Cédex – télécopie : 04.50.45.86.37

Email.....caa@agglo-annecy.fr

Internet.....www.agglo-annecy.fr

Standard.....04.50.63.48.48

Affaires culturelles.....04.50.63.48.33

Aménagement, urbanisme, logement...04.50.63.48.74

Accueil (CIAS).....04.50.63.48.00

Economie.....04.50.63.48.50

Sports.....04.50.63.48.41

Transports.....04.50.63.49.77

Collecte des déchets ménagers.....04.50.33.02.12

EN CAS DE PROBLÈME

Urgence EAU

Dépannage, fuites (Urgence jour).....04.50.33.89.39

Urgence après 17 h.....04.50.33.89.89

Urgence ASSAINISSEMENT

Du lundi au vendredi de 8h à 12h

et de 13h30 à 17h30.....04.50.66.78.55

En dehors des heures ouvrables.....04.50.33.89.89

Pour écrire :

Communauté de l'Agglomération d'ANNECY
Service Intercommunal de l'Eau – 46 avenue des Iles
BP 90270 – 74007 ANNECY Cedex

Collecte, demande de conteneurs, etc.....04.50.33.02.12

Les bacs des ordures ménagères doivent être déposés en bordure de voie publique, **poignée côté route**, au plus tard à 12h00 le jour de la collecte et rentrés au plus tard le soir de la collecte.

Rappel :

Comme nous l'avons indiqué à plusieurs reprises, lors de nos précédentes parutions, les emplacements de conteneurs sont exclusivement réservés au tri sélectif.

Vous êtes priés d'apporter vos déchets et encombrants à la déchetterie située à CHAVANOD.



Restauration Scolaire de Montagny-les-Lanches



Depuis 2007 la commune de Montagny-les-Lanches a choisi pour sa cantine scolaire l'entreprise « 1001 repas » située à Argonay pour la fourniture des repas. Le conseil municipal et la responsable de la cantine ont visité le site le 8 mars 2017.

L'établissement « 1001 repas » a ouvert ses portes à Argonay en 2012 ; l'équipe est composée de 19 personnes en cuisine ainsi que du personnel affecté à la livraison. Environ 5000 à 7000 repas sont préparés quotidiennement. « 1001 repas » propose une restauration adaptée pour :

- Des établissements scolaires
- Des structures « multiaccueil » (crèche, micro-crèche, centres de loisirs)
- Des entreprises (PME / PMI)
- Ainsi que des établissements d'accueil des personnes handicapées ou des services sociaux tels que le CCAS (portage à domicile)

Elle veille à accompagner et conseiller les agents de service sur chacun des sites livrés.

Dans un objectif de qualité et de proximité, « 1001 repas » propose l'introduction quotidienne de produits bio dans ses menus (actuellement 1 à 3 composants bio / jour) et privilégie la filière locale pour s'approvisionner : 70% des viandes et 70% des fruits et légumes frais proviennent de nos régions.

Les menus sont élaborés avec l'aide d'une diététicienne et des animations variées sont proposées de manière régulière : repas à thèmes, repas de fête, animations évènementielles

Un dialogue journalier avec le responsable du service clients, Mr CUZZIT, permet d'adapter au mieux les menus mais surtout les quantités nécessaires pour la cantine de Montagny-les-Lanches.

En effet, un gros travail de lutte contre le gaspillage a été mis en place en collaboration avec Isabelle VIVIAND en charge de la cantine ; celle-ci fait un point périodique avec « 1001 repas » dans le but de limiter au maximum le gaspillage.



NOS APPROVISIONNEMENTS EN CIRCUITS COURTS

« La quasi totalité de nos fournisseurs sont situés en Haute-Savoie à l'exception de 3 d'entre eux, mais qui restent tout de même très proches de notre cuisine : voir liste ci-contre ».

“ L'entreprise a mis en place le programme « Zéro Gaspi® ».

En moyenne nationale, le gaspillage alimentaire en restauration collective représente 167 g par repas et par personne (issu d'un plateau moyen de 450 g, soit un tiers du repas). « 1001 repas » a modélisé la démarche « Zéro Gaspi® » afin de réduire significativement le gaspillage alimentaire dans ses restaurants et harmoniser ses bonnes pratiques pour arriver à un résultat de moins de 10g / personne / jour en :

- Supprimant la ligne de self, principal vecteur de gaspillage qui induit en plus : une destruction du repas, un temps d'attente exagéré, de l'indiscipline et du bruit.
- Supprimant une assiette sur les deux ce qui permet : de responsabiliser les convives, optimiser les ressources énergétiques et réduire la pénibilité pour le personnel
- Ayant un dialogue constant avec les principaux acteurs de la chaîne (responsable de la cantine) afin d'évaluer les quantités nécessaires par service et ainsi éviter le gâchis.

Cette démarche illustre parfaitement la volonté de « 1001 repas » d'établir une relation raisonnable et responsable avec ses clients sur le principe que « lorsque les plats sont bons, bien cuisinés, avec des produits frais et sains, on jette encore moins et ce qui n'est pas jeté n'est pas acheté ! »



ZÉRO GASPI' COTÉ CANTINE

Témoignage de Madame VIVIAND Isabelle :

Dans le cadre de la lutte contre le gaspillage alimentaire et en lien avec « 1001 repas », nous faisons le point régulièrement (6 à 7 semaines environ) sur les « prises prévisionnelles » c'est-à-dire le « % Taux de prise » qui correspond à ce que les enfants mangent réellement par rapport aux grammages habituels.

L'objectif est 0 déchet laissé par les enfants dans leur assiette (sachant qu'on les sensibilise avant qu'ils se servent). Ils font de gros efforts pour goûter. Les plus grands ont bien compris l'enjeu, et je pèse tous les jours ce qui est gâché par le 1^{er} service (Maternelles, CP, CE1, CE2) et par le 2nd service (CM1 et CM2). J'affiche tous les jours à la cantine le poids résiduel de nourriture / assiette/enfant :

Période	Sept / oct	Nov / déc	Janv / fév	Mars / avril
1 ^{er} service	40 g	40 g	24 g	?
2 nd service	17 g	12 g	6.5 g	Objectif 0

Depuis janvier 2016, nous avons déjà réduit de 2/3 les restes dans les assiettes.

Je les félicite, il faut continuer car tout le monde est gagnant :

- Le prix des repas pour les parents / mairie est inférieur
- Cela évite le gâchis de nourriture
- C'est également bénéfique pour « 1001 repas »
- Et surtout, l'impact sur l'éducation des enfants, futurs adultes, dans leurs comportements et démarches éco responsables.

L'agglomération prend une nouvelle dimension



EN QUELQUES CHIFFRES

- 93 conseillers communautaires au service du Grand Anancy
- 5 grandes missions pour construire l'avenir
- 203 078 habitants * 539 km²
- 876 élus municipaux
- 34 communes dont 20 communes de moins de 2 000 habitants 1 ville centre de 128 000 habitants.



JEAN-LUC RIGAUT
Président du grand Anancy

OBJECTIF : *créer une dynamique commune qui se fonde sur des valeurs de solidarité, d'équité entre les citoyens, de cohésion.*

LE BUREAU :

Jean-Luc RIGAUT Président du Grand Anancy
Bernard ACCOYER 1^{er} Vice-Président Économie Anancy
Jean-François PICCONE Finances Anancy
Michel BÉAL Eau potable Saint-Jorioz
Antoine DE MENTHON Finances Menthon Saint-Bernard
Pierre BRUYÈRE Administration générale Poisy
Christiane LAYDEVANT Économie Anancy
Marie-Luce PERDRIX Personnes âgées Gruffy
Fabien GERY Personnes âgées Anancy
René DESILLE Mobilité Chavanod
Françoise CAMUSSO Infrastructures Anancy
Christian ANSELME Aménagement Val-Glières
Ségoène GUICHARD Habitat Épagny-Metz-Tessy
Thomas MESZAROS Prospective territoriale Anancy
Thierry BILLET Environnement Anancy
Christian ROPHILLE Valorisation des déchets Val-Glière

5 GRANDES MISSIONS

• LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

Bénéficiant d'une situation géographique exceptionnelle, à la croisée des grands axes menant à la vallée de l'Arve puis à l'Italie, à Chambéry et à la combe de Savoie, sans oublier la Suisse voisine, le Grand Anancy s'affirme comme le moteur incontournable de l'essor économique haut-savoyard.

- *favoriser l'implantation d'entreprises*
- *soutenir des pôles d'excellence dans des domaines de pointe*
- *accompagner et renforcer l'enseignement supérieur et la recherche*

• L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

En réponse aux besoins des habitants et pour préserver durablement les ressources, les paysages et le cadre de vie, le Grand Anancy organise l'avenir du territoire. Il contribue ainsi à améliorer l'offre de logements, d'emplois, de loisirs, de

services et de commerces, tout en renforçant le rayonnement et l'attractivité de l'agglomération à l'échelle régionale et européenne

- *élaborer un projet de territoire*
- *planification urbaine et foncière*
- *aménager de nouveaux quartiers et des zones d'activités économiques*
- *soutenir le développement et la préservation de l'agriculture*
- *accompagner la production de logements diversifiés*
- *réaliser et entretenir des itinéraires de promenade et de randonnée pédestre*

• LA MOBILITÉ

Indissociable de la qualité de vie des habitants, la mobilité est une priorité pour le Grand Anancy, qui définit les grandes orientations en matière de transports collectifs, d'infrastructures et de développement de nouvelles formes de mobilité. Le Grand Anancy, sera l'autorité organisatrice de la mobilité.

• L'ENVIRONNEMENT

Collecter et valoriser les déchets, produire et distribuer l'eau potable, mais aussi protéger les rivières, agir pour le climat et une meilleure qualité de l'air : la préservation de notre environnement est une ligne directrice qui oriente chacune des politiques de l'agglomération.

- *réduire et valoriser les déchets ménagers : un enjeu d'aujourd'hui pour demain !*
- *l'eau potable, une gestion locale de qualité*
- *climat, énergie, qualité de l'air*

• LES PERSONNES ÂGÉES

Le Grand Anancy mène une action politique en direction des personnes âgées dynamique, engagée et solidaire. Son outil : le Centre intercommunal d'action sociale (CIAS). Son objectif : répondre aux attentes et aux besoins des 60 ans et plus. Sa finalité : mettre en place des parcours individualisés allant d'actions de prévention à l'hébergement en établissement, en passant par le maintien à domicile.

Le Grand Anancy et son CIAS veulent ainsi maintenir haut la barre d'un service de qualité.

- *une approche humaniste de l'accompagnement*
- *des services professionnels et de qualité*

L'extension de l'école vue par les enfants

Cette semaine quand je suis rentrée dans la classe, je me suis dit que je rêvais. Mais, non ! Cette classe est trop bien, cette école est trop bien ! Les grands sont en haut et nous on est au rez-de-chaussée. On a plus d'espace c'est plus calme. On a un super vidéoprojecteur. Le tapis qui était au coin calme dans l'algéco est revenu dans le nouveau bâtiment. On a changé de place, je suis toujours en face de Marylou, en diagonale de François et à côté de Mattéo et de Louis.

Juline CE2

La nouvelle école Il y a un vidéoprojecteur, on peut dessiner dessus. Il y a beaucoup de place, c'est chaleureux ! Les tables sont en groupe de trois. Tous les enfants sont toujours sages. Cette école est vraiment jolie.

Jade.C.P.

Je préfère ma nouvelle classe que notre ancienne classe, car elle est plus aérée et plus grande. Je la préfère aussi parce que nous sommes moins serrés. Ce que j'aime bien c'est que nous n'aurons plus à attendre dans le préau monter à la cantine. Je préfère notre nouvelle classe car il y a plus de livres. J'aime bien notre nouvelle classe car je suis devant le vidéoprojecteur. Ce que j'aime c'est que nous ne sommes pas obligés d'allumer les lumières car il y a beaucoup de fenêtres.

Mattéo CE2

Dans la classe notre tapis qui était dans l'algéco est revenu ; Nous sommes en îlots de 3,4,5. Nous avons un vidéoprojecteur accroché au plafond. Nous avons des stylos magiques pour écrire sur l'écran du vidéoprojecteur et si on l'éteint l'encre disparaît. Il y a un code pour le vidéoprojecteur.

Il y a plus de livres dans notre coin bibliothèque. L'ordinateur de la maîtresse est connecté au vidéoprojecteur.

Tobias CE1

Cette classe est mieux que l'ancienne école car :

- Il y a un portail
- Il y a une plus grande cour
- Il y a une plus grande entrée

Dans la nouvelle école il y a des nouveaux livres. Dans le couloir de l'entrée, il n'y a pas besoin d'allumer les lumières car c'est électrique. Il y a un ascenseur mais on ne peut pas l'utiliser.

François CE2

Dans cette classe nous n'avons pas besoin de se déplacer pour voir le vidéoprojecteur. Cette école est très grande, lumineuse. Ses couleurs sont beiges et blanc. Depuis cela nous sommes très bien. Nous sommes placés en groupes de 3,4 et 5.

Eline CE1

Quand je suis allée à l'école mardi, il y avait un grand portail vert. La maîtresse l'a ouvert et on est tous partis dans la cour. Dès qu'il fallait rentrer avec Juline nous sommes allées dans l'ancien bâtiment alors qu'il fallait se ranger devant l'autre bâtiment. Nous avons tous hâte de rentrer dans la nouvelle classe puis nous avons découvert nos tables notre place et le superbe vidéoprojecteur. A la cantine les enfants du 1^{er} service montent avec le parent, passent par la passerelle et vont directement à la cantine. Pendant ce temps les enfants du 2^{ème} service descendent est vont dans la cour.

Marylou CE2

ASSOCIATIONS



L.A.C.L.M

L'ACLM, Association Culture et Loisirs de Montagny-les-Lanches, une équipe de bénévoles qui assure la gestion et l'entretien de la salle des Fêtes et des animations pour vous tous, tout au long de l'année.

Tél : 06 11 89 31 96



8 AVRIL
SOIRÉE MOULES FRITES
DJ Vincent Master Animation

6 JANVIER
Assemblée Générale

21 JANVIER
Théâtre d'impro avec
« les 6 boulettes »

22 JANVIER
Concert à l'église
« des Hommes et des Voix »

10 FÉVRIER
Théâtre en patois avec
« Les Balouriens de Chainaz »

18 FÉVRIER
Sortie raquettes au Semnoz
au clair de lune

11 MARS
Concours de Belote
(mêlée tournante)

6 SEPTEMBRE
Jeu des 1000€ de FRANCE INTER

14 OCTOBRE
Soirée choucroute animée par
l'orchestre MIRAGE

18 JUIN
VIDE GRENIER

24 JUIN
FEUX DE LA ST JEAN
DJ ZIAN
ET CHRISTOPHE

LE LUNDI SOIR
cours de Salsa avec Sandra

LE MERCREDI SOIR
2 cours de gym avec Sandrine

LE JEUDI SOIR
ateliers créatifs

DES NOUVEAUTES DES LA
RENTREE DE SEPTEMBRE

Les vacances pour Le Préau !



C'est sous un soleil de plomb qu'a eu lieu la traditionnelle fête de l'Ecole de Montagny-les-Lanches. Après le spectacle en chansons auquel tous les enfants ont contribué, la journée s'est poursuivie par un lâché de ballons multicolores sur fond d'azur, puis du traditionnel barbecue-frites.

Pour l'après-midi, l'équipe du préau avait concocté une kermesse organisée autour de jeux anciens en bois, apportés par la compagnie médiévale de l'eau d'Hoons, et des incontournables châteaux gonflables. Et pour se rafraîchir, rien de tel qu'une bonne glace et une petite aspersion d'eau improvisée !

Outre les différentes manifestations organisées (pique-nique de rentrée, ventes de pizza, tombola des rois, location de ski), cette année a été marquée par le retour du loto à l'automne : un vrai succès tant il y a eu d'ambiance. On remet ça l'an prochain ?!

Un grand merci aux nombreux parents qui ont donné un coup de main à l'équipe du Préau pour ces manifestations. Elles nous permettent de soutenir les activités que les enseignants proposent à nos enfants, comme le projet théâtre qui s'est concrétisé par une représentation époustouflante d'une pièce adaptée du livre « J'ai trop peur ! ».

L'heure des vacances a sonné pour « le Préau ». Nous nous retrouverons à la rentrée, autour d'un pique-nique convivial pour faire connaissance avec les nouveaux parents et enfants. Plusieurs membres quitteront alors l'association car leurs enfants rejoignent le collège. Avis aux amateurs qui souhaiteraient intégrer cette joyeuse équipe pleine d'entrain !

Bon été à tous !

Pour le Préau, J.F. Métral

Association Communale de Chasse Agréée de Montagny-les-Lanches (ACCA)

En 2017-2018 sur la commune de Montagny-les-Lanches, la chasse est généralement fermée le mercredi et le vendredi et quand la neige recouvre le sol.

Elle est ouverte le lundi et mardi, principalement pour le tir des oiseaux migrateurs.

Elle est également ouverte le jeudi, le samedi, le dimanche et les jours fériés où elle peut être plus active en raison de la présence des chiens.

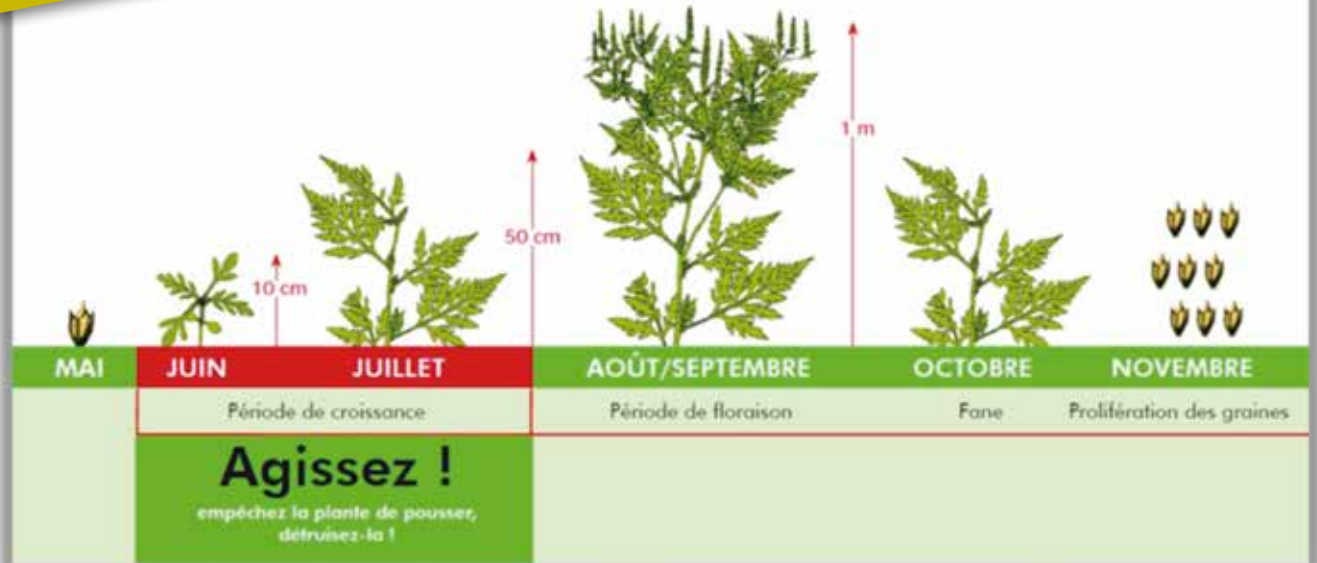
Des panneaux blancs permanents, agréés par la préfecture, ont été installés sur les principaux sentiers de promenade (les anciens panneaux verts seront retirés). Sur ces panneaux, un flash code permet d'accéder à une application smartphone qui fournit des informations cynégétiques.

D'autres panneaux portant la mention « chasse en cours » peuvent être posés le temps d'une chasse collective.

Les personnes qui subissent des désagréments causés par certaines espèces (renard, blaireau, fouine, pie...) peuvent le signaler à A. LAMOUILLE (06 60 61 69 00) ou B. GARCIN (06 28 07 23 58).

La société de chasse participe aussi à la protection de la faune et de la flore par la mise en place d'une culture mellifère sous la ligne haute tension, dans le bois des Lanches.





Source : plaquette « Ambroisie » département du Rhône

L'ambroisie



C'est une plante sauvage envahissante disséminée par l'homme, dont les grains de pollen sont dispersés par le vent en août et septembre ; ils peuvent parcourir des dizaines de kilomètres, provoquant des allergies, parfois invalidantes, qui atteignent :

- les yeux (conjonctivites)
- le nez et la gorge (rhinites, asthme, trachéites)
- la peau (eczéma, urticaire)

RECONNAITRE L'AMBROISIE

La plante, en quelques mots :

- Plante arbustive, tige : droite, vert vif, recouverte de poils blancs. Peut prendre une couleur rougeâtre à maturité.
- Feuilles : minces, très découpées et d'un vert uniforme sur les deux faces.
- Fleurs : apparaissent en juillet-août, regroupées en longs épis vert-jaune. Ce sont elles qui portent le pollen provoquant les allergies.
- Taille : peut atteindre 1 mètre en été.

Elle colonise essentiellement :

- les terrains défrichés
- les chantiers de construction
- les parcelles agricoles
- les terres à l'abandon
- les lotissements
- le long des axes de communication...

SE DÉBARRASSER DE L'AMBROISIE

Empêchez-la de pousser en occupant l'espace à sa place (méthode préventive) :

- éviter de tondre trop ras
- éviter les désherbants qui mettraient le sol à nu et faciliterait la pousse de l'ambroisie
- semer du gazon de septembre à octobre
- planter une végétation dense sur des paillages en toile, copeaux de bois ou en écorce (de mi-novembre à fin février)
- l'année d'après, si le terrain le permet et que l'ambroisie ne repousse pas grâce aux plantations et aux semis, éviter de faucher

Détruisez-la si vous venez de faire des travaux et que vous ne pouvez pas encore semer ni planter, en général jusqu'à fin août (méthode curative) :

- si vous avez de petites surfaces et que le sol est meuble : arrachez-la.
- si vous avez de grandes surfaces : fauchez-la.

Dans les deux cas :

- surveiller l'apparition des boutons floraux et intervenir avant qu'ils n'émettent leur pollen.
- en cas de pollen, porter un masque et des gants pour vous protéger.



Maladie de LYME

QU'EST-CE QUE CETTE MALADIE ?

La maladie de Lyme ou Borréliose de Lyme est une infection due à **une bactérie** transportée par la tique. La tique peut transmettre la bactérie à l'homme au moment d'une piqûre.

La maladie de Lyme n'est pas contagieuse, elle ne se transmet pas par contact avec un animal porteur de tiques (oiseaux, chiens, chats..) ni par une autre personne.

Toutes les tiques ne sont pas infectées par la bactérie responsable de la maladie de Lyme.

QUELS SONT LES SIGNES ?



Dans les 3 à 30 jours après la piqûre **la maladie de Lyme peut apparaître sous la forme d'une plaque rouge** qui s'étend en cercle (c'est l'érythème

migrant) à partir de la zone de piqûre puis disparaît en quelques semaines à quelques mois.

Si la personne ne reçoit pas de traitement antibiotique, des signes neurologiques, des atteintes articulaires ou plus rarement d'autres organes (cœur, etc...) peuvent apparaître quelques semaines ou quelques mois après la piqûre. Au bout de plusieurs mois ou années, en l'absence de traitement, des atteintes graves des nerfs, des articulations, du cœur et de la peau peuvent s'installer.

QUE FAIRE EN CAS DE PIQÛRE ? COMMENT RETIRER UNE TIQUE CHEZ L'HOMME ?

- Ne mettre aucun produit sur la tique.
- Ne pas tenter de la retirer avec les ongles.



En cas de morsure, la tique doit donc être rapidement enlevée, à l'aide d'une pince à épiler ou mieux un tire-tiques (disponible en pharmacie) :

- Saisissez la bête au plus près de la peau
- Tirez-la en la faisant pivoter dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, dans le sens de l'axe de son corps (perpendiculairement à votre peau), afin qu'aucune partie de l'animal ne reste accrochée.
- Une loupe est parfois utile pour réaliser ce geste.
- Il est **déconseillé d'écraser le corps de la tique ou d'appliquer tout produit** (éther, alcool, vaseline, essence, etc.) qui risquerait de faire régurgiter la tique et ainsi d'accroître les risques d'infection (la tique «vomit» ses bactéries sous la peau de l'hôte).
- la tique extraite, appliquez soigneusement un désinfectant sur la zone et détruisez la tique.

QUE FAIRE APRÈS AVOIR RETIRÉ LA TIQUE ?

- Si vous ne réussissez pas à ôter la totalité de la tique, **consultez rapidement votre médecin.**
- En cas de piqûre, je surveille la zone piquée, et si une plaque rouge et ronde qui s'étend en cercle apparaît dans le mois, je dois rapidement consulter un médecin. Un traitement antibiotique pourra alors être prescrit.

COMMENT SE PROTÉGER AVANT LES ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

- Il est conseillé de porter **des vêtements longs** qui couvrent bras et jambes, de rentrer le bas du pantalon dans les chaussettes, et porter un chapeau.
- On peut également utiliser des répulsifs contre les insectes en respectant leur mode d'emploi.

COMMENT SE PROTÉGER EN REVENANT D'ACTIVITÉS DANS LA NATURE ?

Pour éviter la maladie de Lyme il faut absolument retirer le ou les tiques le plus rapidement possible : plus une tique reste accrochée longtemps, plus elle risque de transmettre la bactérie, rappelons que la piqûre de tique est indolore, d'où l'importance de soigneusement vérifier l'ensemble de son corps en particulier aisselles, plis des genoux, cuir chevelu, tour des oreilles...

OÙ TROUVE-T-ON LES TIQUES ?

Partout en France les tiques sont très répandues en dessous de 1500m d'altitude. Elles vivent dans les zones boisées et humides, herbes hautes des prairies, les jardins et les parcs forestiers ou urbains.

LES TIQUES SONT PLUS ACTIVES D'AVRIL À NOVEMBRE

Le comité des fêtes toujours aussi actif



L'association Culture et Loisirs s'appuie sur une équipe de 18 bénévoles dynamiques et motivés qui animent la vie du village tout au long de l'année. À sa tête, la présidente Annie Périllat-Collomb qui apprécie le dévouement des membres qui ne comptent pas leurs heures afin de préparer et proposer des activités de qualité, mais aussi des animations ponctuelles. Photo Le D.L.J. B.V.

L'association Culture et Loisirs a tenu son assemblée générale devant près de 80 personnes. La présidente Annie Périllat-Collomb a présenté ses vœux et remercié l'équipe de 17 bénévoles.

Une année 2016 marquée par une forte fréquentation aux manifestations, à l'image de la soirée théâtre avec "Emporte-Pièces", du concours de belote (54 doublettes), du vide-greniers et des Feux de la Saint-Jean. Les deux cours de gymnastique du mercredi ainsi que les ateliers de loisirs créatifs du jeudi soir ont connu une belle affluence, et ont donc été reconduits en 2017.

Le comité des fêtes a par ailleurs proposé pour la première fois une initiation à la salsa qui réunit chaque lundi

une vingtaine de participants.

Une soirée d'improvisation théâtrale avec "Les 6Boulettes" lancera l'année ce samedi à 20 heures à la salle des fêtes. Puis ce sera le chœur "Des hommes et des Voix" qui se produira dimanche à 17 heures à l'église. Le 10 février, la troupe "Les Balouriens d'Chainaz" présentera sa nouvelle pièce "Ntron Firmin". Les beloteurs pourront se retrouver le 11 mars pour le concours à la mêlée tournaute.

Après la réfection acoustique de la salle des fêtes, le comité va poursuivre par la mise en conformité des toilettes aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite.

Jean-Baptiste VIVIAND

Moins de déchets sur les chemins du village

Il ne faisait pas chaud samedi matin pour les cinquante courageux bénévoles qui avaient répondu à l'invitation de la municipalité pour le traditionnel nettoyage de printemps du village. Pendant que certains nettoyaient les panneaux indicateurs de la commune, les autres ont parcouru routes et chemins pour ramasser les déchets indésirables.

À noter une nette diminution du poids des ordures ramassées, ce qui récompense le travail effectué tout au long de l'année par les Montagnolans, sensibilisés au respect de l'environnement. Offerts par la municipalité, l'apéritif et le casse-croûte clôturaient cette matinée fraîche, mais chaleureuse pour remercier tous les courageux participants de cette matinée.



Ils étaient cinquante bénévoles à avoir répondu à l'invitation de la municipalité pour le traditionnel nettoyage de la commune. Photo Le D.L.J. B.V.

MONTAGNY-LES-LANCHES/COMBLOUX Deux accidents en deux heures

Deux motards évacués en urgence absolue

Les motards ont encore payé un lourd tribut sur la route hier. Deux accidents très graves se sont produits à moins de deux heures d'intervalle en deux points du département.

Sous la violence du choc, le véhicule s'est enflammé.
Le premier à 16 h 23 à Montagny-les-Lanches. Un automobiliste est entré en collision avec un motard. Sous la violence du choc, la voiture s'est enflammée. Si les trois passagers de la voiture sont indemnes, le motard, pour sa part, a été transporté en urgence absolue sur le centre hospitalier d'Annecy.

Il traîne le motard sur 300 mètres et prend la fuite.
Le second a eu lieu vers 18 h 30 sur la D1212, entre Sallanches et Megève, sur la commune de Combloux. Un

motard d'une trentaine d'années descendait du stand de fir de Megève en direction de Sallanches, où il réside, quand il a percuté frontalement un véhicule de type 4x4 circulant dans le sens contraire, en direction de Megève. La voiture a traîné le moto sur plus de 300 mètres, sur le capot, laissant le motard demort.

Le conducteur du 4x4, âgé de 64 ans, a omis de s'arrêter. Des témoins ayant aperçu sa plaque d'immatriculation, il a été retrouvé chez lui, à Combloux, par les gendarmes, et placé en garde à vue. Selon les premiers éléments de l'enquête, il n'aurait pas consommé d'alcool. Polytraumatisé, le motard a été transporté en urgence absolue sur le centre hospitalier de Sallanches. Son pronostic vital n'étant, hier soir, pas engagé.



Hier soir, vers 20 heures, sur la RD 1212 reliant Sallanches et Megève, les gendarmes et pompiers bloquent la circulation sur une voie en attendant un dépanneur pour évacuer le moto, mise en sécurité sur le bord de la chaussée, ainsi que les services des routes pour nettoyer la route. Photo Le D.L.J. B.V.

MONTAGNY-LES-LANCHES

L'année débutera par le recensement

Le conseil municipal a présenté ses vœux à la population samedi à la salle des fêtes.

Le maire, Monique Pimonow, est revenu sur les actions entreprises en 2016, à savoir l'extension de l'école, la création d'un terrain multisports, la sécurisation du chef-lieu représentée par des trottoirs aux abords de l'école et la modification du rond-point de la mairie.

L'année 2017 sera marquée par l'inauguration des nouveaux bâtiments de l'école mais surtout par le recensement, qui débutera le 19 janvier. Au



Le maire Monique Pimonow a annoncé le recensement de la population, qui débutera le 19 janvier. Photo Marie

1^{er} janvier 2017, la population communale comptait 697 habitants. La cérémonie des vœux s'est conclue par le verre de l'amitié.

MONTAGNY-LES-LANCHES

Impressionnant feu de palettes hier soir



Le feu s'est déclaré en bordure de route. Photo DR

Un spectaculaire incendie s'est déclaré hier soir à Montagny-les-Lanches. Ce sont des palettes en bois qui se sont embrasées. Les sapeurs-pompiers ont immédiatement déployé les moyens adéquats pour venir à bout du sinistre, qui n'a pas fait de victime.

▲ Article Dauphiné Libéré du 12 avril 2017

▼ Article Dauphiné Libéré du 31 mai 2017

MONTAGNY-LES-LANCHES

Les mamans mises à l'honneur



→ Samedi, s'est déroulée la réception de la fête des mères, organisée par la municipalité et toujours très appréciée par les habitants du village. Les membres du conseil municipal jeunes ont lu un poème et les enfants de l'école ont chanté, accompagnés par leur professeur de musique. Chaque maman est repartie avec une fleur, offerte par la municipalité. Le maire, Monique Pimonow, a rendu hommage à son tour aux mamans et à ensuite invité l'assemblée à l'inauguration de l'extension de l'école et du terrain multisports le samedi 24 juin à 10 heures.

MONTAGNY-LES-LANCHES

13^e vide-greniers ce dimanche pour la section gym du comité des fêtes



→ Les membres de la section gymnastique de l'association Culture et Loisirs se sont retrouvés pour préparer le 13^e vide-greniers qui aura lieu ce dimanche, de 7 à 18 heures. Les exposants disposeront de 500 mètres linéaires depuis la salle des fêtes jusqu'à la mairie. Les acheteurs et visiteurs pourront profiter d'une restauration sur place et de rafraîchissements, assurés par le comité.

▲ Article Dauphiné Libéré du 16 juin 2017

▼ Article Dauphiné Libéré du 25 juin 2017

MONTAGNY-LES-LANCHES

Le nouveau bâtiment de l'école inauguré

Samedi matin, entourés de nombreux élus, des enseignants et des habitants de la commune, le conseil municipal a inauguré le nouveau bâtiment de l'école primaire et le terrain multisports.

Décrite il y a un an, l'extension de l'ancienne bâtisse de 1882 constituait le projet du second mandat de Monique Pimonow et répondait à un besoin urgent de surface en vue de l'augmentation du nombre d'élèves en 2018. L'école, composée de deux bâtiments, compte désormais trois salles de classe, une cantine, une salle de motricité, une pièce consacrée à l'accueil des activités périscolaires et un local réservé aux associations du village pour une superficie totale de 730 m².



La maire, Monique Pimonow, a découplé le ruban tricolore, entouré de nombreux élus, de l'inspectrice de l'Éducation Nationale, et de la directrice d'école. Photo DR/MLL

Une quatrième classe ?

Une deuxième salle de restauration, qui relie les deux bâtiments, a également été créée dans l'hypothèse de l'ouverture d'une quatrième classe. La cour de récréation a été agrandie de 400m² et donne accès au terrain multisports. Celui-ci est mis à disposition des jeunes du village hors temps scolaires.

Pour le projet d'extension de l'école, dont le coût s'élève à 1180000€, la municipalité a pu bénéficier de 325 000€ de subventions provenant de l'État, de la Région, du conseil départemental ainsi que des réserves parlementaires du sénateur Jean-Claude Carle et de l'ancien Locoal Tandy. La maire a exprimé sa fierté de pouvoir faire bénéficier aux élèves et à l'équipe enseignante d'une structure éducative moderne.

Jean-Baptiste WINAND



La directrice de l'école, Cécile Carrelis, a présenté aux habitants du village l'utilisation du tableau blanc interactif utilisé par les élèves. Photo DR/MLL

Recette d'été

Préparation de la recette :

Faire chauffer l'eau et le sucre, porter doucement à ébullition. Pendant ce temps, prélever les zestes de tous les citrons. Les jeter dans le sirop de sucre, et laisser mijoter 5 min.

Pendant ce temps, presser les citrons. Verser le jus dans une casserole, puis ajouter le sirop par-dessus.

Laisser macérer 24 heures, puis filtrer, faites chauffer jusqu'aux premiers frémissements et mettre en bouteille.



Sirop de citron

Ingrédients

(pour 2 litres de sirop) :

- 1 kg de citrons non traités (soit environ 7 gros citrons bio)
- 1,5 kg de sucre cristallisé
- 50 cl d'eau



L'Echo des Lanches

MAIRIE

1 place de la mairie - 74600 MONTAGNY-LES-LANCHES

Tél. 04.50.46.71.27 - Fax. 04.50.46.68.89

email : mairie74.montagnyleslanches@orange.fr

Site : www.montagny-les-lanches.fr